

L'action de l'Agence européenne en faveur des pays adhérents et candidats

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est située à Bilbao et a pour objectif de "fournir aux instances communautaires, aux Etats membres et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé du travail"¹. Cet article décrit succinctement l'action menée par l'Agence en faveur des pays adhérents et candidats pour garantir une transition en douceur vers leur pleine participation au réseau de l'Agence et pour faciliter les échanges de connaissances et de bonnes pratiques dans l'Europe des 25.

**Eusebio Rial-González
et Brenda O'Brien**
Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail, Bilbao, Espagne

Préparer l'élargissement de l'UE : partager les connaissances et les bonnes pratiques

Ces cinq dernières années, l'Agence a tout mis en œuvre pour garantir que les pays adhérents et candidats (PAC) puissent participer pleinement à son réseau à partir de mai 2004. L'Agence est représentée par un "Point focal" national, qui fait office de centre de référence, dans chaque Etat membre et dans chaque pays de l'AELE. Un Point focal national a été mis sur pied dans tous les PAC en l'an 2000. Ces Points focaux ont participé aux activités de l'Agence et construit leurs propres sites Internet, avec le soutien des programmes PHARE de l'Agence.

L'Agence a également élargi son réseau de "Centres thématiques", qui sont des consortiums d'institutions nationales actives en matière de santé et de sécurité au travail qui procurent à l'Agence des rapports et autres données pour soutenir son programme de travail. Un Centre thématique "Bonnes pratiques – Pays candidats", financé par le programme PHARE II, a été lancé en 2003 pour recueillir, analyser et diffuser des exemples de bonnes pratiques dans les quatre domaines identifiés comme prioritaires par les PAC : construction, agriculture, substances dangereuses et questions psychosociales². Ce consortium sera remplacé en mai 2004 par un nouveau Centre thématique "Nouveaux Etats membres", qui continuera à se concentrer sur ces quatre domaines et préparera aussi un rapport sur l'impact des mutations socio-économiques sur la santé et la sécurité au travail. Une nouvelle génération de centres thématiques verra le jour à la fin de l'année 2005, composés de membres issus de l'UE-25.

L'Agence a aussi participé au projet "La vie professionnelle et l'élargissement de l'UE", qui vise à acquérir et échanger des connaissances dans le domaine de la vie professionnelle pour faciliter l'élargissement de l'Union européenne. Tous les pays candidats ont participé à ce projet mené par le Swedish National Labour Market Board³.

Sensibilisation : Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail

L'une des grandes missions de l'Agence consiste à sensibiliser aux problèmes de santé et de sécurité au travail et à identifier des solutions pratiques. La *Nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006*⁴ a mis l'accent sur ce rôle : "L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail devrait jouer un rôle moteur dans ces actions de sensibilisation et d'anticipation." Pour satisfaire à cette obligation, l'Agence organise chaque année une "Semaine européenne" dans toute l'UE. Beaucoup de PAC ont déjà participé à cette journée, qui a eu pour thèmes les troubles musculo-squelettiques (2000), la prévention des accidents (2001), les questions psychosociales (2002) et les substances dangereuses (2003).

La Semaine européenne 2004 a pour thème le secteur de la construction, et pour slogan "Construire en toute sécurité". Les statistiques de l'UE-15 attestent du caractère crucial de ce thème : les activités de construction vont au-delà du secteur de la construction lui-même et, selon certaines estimations, ce secteur emploierait plus de 12 millions de travailleurs – et jusqu'à 16 millions si les travailleurs non-déclarés étaient pris en compte. L'on dénombre environ 1.300 accidents mortels chaque année. Dans la construction, les accidents sont presque deux fois plus fréquents que dans les autres secteurs : chaque année, près d'un million de travailleurs de la construction sont victimes d'accidents occasionnant plus de trois jours d'arrêt de travail. Il y a également beaucoup d'autres problèmes, par exemple les troubles musculo-squelettiques, notamment au niveau des membres supérieurs pour 28% des travailleurs de la construction (deux fois la moyenne de l'UE).

La Semaine européenne 2004 sera la plus vaste jamais menée à ce jour : elle comptera la participation de plus de 30 pays et sera traduite en 20

¹ Article 2 du Règlement instituant l'Agence : http://agency.osha.eu.int/agency/index_fr.htm.

² Voir la rubrique consacrée aux bonnes pratiques sur le site de l'Agence : http://europe.osha.eu.int/good_practice/fr/.

³ <http://www.ams.se/wle>.

⁴ http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2002/mar/new_strategy_fr.html.

langues. Soutenue par les Présidences irlandaise et néerlandaise de l'Union européenne, elle sera lancée à Dublin le 30 avril 2004, sous l'égide de la Présidence irlandaise et du Parlement européen.

A l'instar des éditions précédentes, la Semaine européenne 2004 souhaite mettre l'accent sur la prévention, en éliminant les risques avant même l'arrivée des travailleurs sur le site de construction : des études ont révélé que beaucoup d'accidents sont imputables à des décisions prises avant le commencement des travaux. Les publications et activités de la Semaine européenne identifieront les principaux risques du secteur de la construction et diffuseront des solutions pratiques éprouvées.

Pour maximiser l'impact de cette Semaine européenne, celle-ci ne sera pas uniquement axée sur les intermédiaires et ciblera aussi les lieux de travail. A cette fin, l'Agence collaborera avec les partenaires sociaux et coordonnera ses activités avec celles menées par le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (SLIC)⁵ dans le secteur de la construction.

Tout le monde peut participer à la Semaine européenne 2004 : les entreprises de construction, les syndicats, les clients, les architectes, les fournisseurs etc. Vous trouverez davantage d'informations (en 20 langues) sur le site Internet qui sera lancé le 30 avril 2004 : http://ew2004.osha.eu.int/index_

fr.htm, où vous pourrez également signer la charte de campagne de notre Semaine européenne.

Evolution future

La Stratégie communautaire indique clairement que "afin d'assurer une application réelle de l'acquis communautaire, un transfert efficace d'expériences et de connaissances doit être réalisé". L'un des principaux objectifs de l'Agence dans les années à venir sera de faciliter cet échange de savoir-faire entre les 25 Etats membres. Ceci se reflètera dans le Programme de travail 2005-2008 qui sera adopté en novembre 2004, lors de la première réunion du Conseil d'administration de l'Agence qui rassemblera les 25 pays en tant que membres à part entière.

Le principal défi que doit relever l'Agence est de continuer à fournir des informations pertinentes et pratiques dans les 25 Etats membres. En ce qui concerne les documents relatifs aux bonnes pratiques, comme les fiches d'information⁶, l'Agence a déjà commencé à les publier dans les 20 langues officielles, pour qu'elles puissent atteindre leur public cible sur les lieux de travail.

L'Agence exploite pleinement les ressources d'Internet en tant que mode de diffusion à faible coût. Toutes ses publications peuvent être téléchargées gratuitement sur le site http://agency.osha.eu.int/index_fr.htm. Nous vous encourageons à le consulter et à nous transmettre vos commentaires. ■



⁵ http://europe.osha.eu.int/good_practice/sector/construction/slic.

⁶ Disponibles à l'adresse : http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/index_fr.htm.

